

MAMMOGRAPHIE

Tampon du médecin

Madame

Date de remise de la fiche :

Une mammographie vous a été proposée soit dans le cadre de la campagne de dépistage organisée dans votre région, soit par votre médecin pour un dépistage individuel ou devant la découverte d'une anomalie à l'examen clinique ou enfin dans le cadre d'une surveillance après traitement.

La présente feuille a pour but de renforcer les informations qui vous ont été apportées oralement par le médecin afin de vous expliquer les principes, les avantages et les inconvénients potentiels de cet acte. Elle ne sera pratiquée qu'avec votre consentement, vous avez donc la liberté de l'accepter ou de la refuser.

Qu'est-ce qu'une mammographie ?

C'est une radiographie des seins, qui utilise donc des rayons X. Elle est réalisée dans un cabinet ou un service de radiologie.

Elle comporte au minimum 2 clichés de chaque sein (de face et oblique) et peut être complétée par un cliché de profil ou des clichés centrés sur une région particulière du sein.

Cet examen ne vous expose à aucun risque d'irradiation néfaste au regard des faibles doses utilisées et du caractère très superficiel de la zone explorée. Toutefois, si vous pensez être enceinte, des précautions doivent être prises systématiquement à l'égard de la grossesse, et il sera important de le signaler.

Lors de la réalisation de cet examen, il est nécessaire pour obtenir des images de qualité de comprimer le sein, ce qui peut occasionner un certain inconfort. Afin de minimiser cet inconvénient, il est conseillé de faire cet examen en première partie du cycle menstruel (juste après les règles) ou s'il y a lieu dans la période d'interruption du traitement hormonal de la ménopause.

Cet examen permet d'obtenir certaines informations sur les seins qu'aucun autre examen ne peut fournir, les autres examens (tels l'échographie, l'IRM) apportant éventuellement des informations complémentaires si les résultats de la mammographie le justifient.

L'interprétation des clichés sera effectuée par le radiologue qui vous remettra les clichés accompagnés d'un compte-rendu. Il est important que le médecin prescripteur prenne connaissance de ces résultats.

Comment comprendre les résultats ?

Le but de la mammographie réside essentiellement dans le dépistage du cancer du sein. Cependant, quels que soient les progrès réalisés par la radiologie, aucun diagnostic de cancer n'est possible sur la simple lecture des clichés.

En cas d'anomalie, d'autres clichés mammographiques et des examens complémentaires vous seront prescrits, souvent une échographie, parfois une imagerie par résonance magnétique (IRM), éventuellement une ponction du sein ou une micro-biopsie : ces examens permettront de confirmer ou d'infirmer les premiers résultats de la mammographie.

En pratique

Lorsqu'une mammographie vous est prescrite, n'oubliez pas, et cela est important, de vous munir le jour de l'examen de toute mammographie ancienne (si vous en disposez) afin de permettre une comparaison des images.

D'une manière générale, un cliché de face et un cliché de profil de chaque sein seront pratiqués lors d'une mammographie de dépistage. En cas de mammographie réalisée devant des anomalies cliniques ou devant une mammographie anormale, afin d'apporter plus d'informations, votre médecin radiologue peut suggérer de pratiquer dans le même temps :

- un ou des clichés complémentaires focalisés sur certains secteurs ou selon une autre incidence ;
- une échographie ;
- une IRM ;
- éventuellement sur demande de la prescription initiale de procéder à une galactographie (examen consistant en l'injection d'un produit iodé, opaque aux rayons X, à la suite d'un écoulement du mamelon, sous condition d'une absence d'intolérance), une ponction ou une biopsie percutanée.

Après réalisation de l'examen, dans certains cas, votre médecin vous convoquera afin de vous expliquer les résultats et les compléments d'exploration ou contrôle nécessaires.

Enfin, s'il s'agit d'une mammographie de dépistage, lorsque votre médecin vous commentera les résultats, il vous indiquera le délai dans lequel il faudra envisager la prochaine mammographie de dépistage :

- lorsque la mammographie de dépistage effectuée entre 50 et 74 ans révolus est considérée comme normale par deux radiologues, une nouvelle mammographie vous sera proposée 2 ans plus tard ;
- ce délai doit être adapté à votre cas et à vos résultats ;
- étant bien entendu que s’il y avait des signes anormaux dans l’intervalle (douleur ou nodule d’un sein, modification au niveau de la peau d’un sein, ou écoulement du mamelon,

entre autres), il faudrait consulter plus tôt afin que votre médecin juge si éventuellement des explorations complémentaires sont nécessaires plus rapidement.

Cette feuille d’information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n’hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous viennent à l’esprit, oralement ou par écrit.